

Séance ordinaire du 13 mars 2023



2023-03
60

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 13 mars 2023 à 20h05.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - M. Pierre Grondin
Siège #2 - M. Frédéric Poulin
Siège #3 - M. Dave Roy
Siège #4 - Mme Guylaine Gagnon
Siège #5 - M. Vincent Breton
Siège #6 - M. Carl Boilard

Formant quorum sous la présidence de madame Vanessa Roy, mairesse.

Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte. Elle demande aux élus d'observer un moment de silence avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

Les élus présentent les activités.

2023-03
61

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**
- 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2023**
 - 04.02 - Séance extraordinaire du 27 février 2023**
 - 04.03 - Séance extraordinaire du 7 mars 2023**
- 05 - CORRESPONDANCE**

- 05.01 - Bordereau de correspondance
- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU
 - 06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
 - 06.02 - Entente Services Sanitaires Denis Fortier - Écocentre
 - 06.03 - Tarification 2023 Écocentre
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
 - 07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2023 et des engagements du mois
 - 07.03 - Adoption du plan de mise en oeuvre SCRSI
 - 07.04 - Frais d'honoraires étude Régie intermunicipale incendie
 - 07.05 - Dépôt demande MAMH soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- 08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 08.01 - Réunion du comité des travaux publics
 - 08.02 - Hydro Québec - Entente d'évaluation pour travaux majeurs 22e et 23e Avenue
 - 08.03 - Soumission de Chemtrade - Sulfate Ferrique
 - 08.04 - Demande individuelle - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) -
- 09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture
 - 09.02 - Maison des jeunes - Ados en cavale
 - 09.03 - Grand Marché mobile - Édition 2023
 - 09.04 - Soumission de Zamboni Robert Boileau - Programme d'entretien préventif surfaceuse à glace
 - 09.05 - Entente de collaboration projets de soutien aux pratiques parentales
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
 - 10.02 - Amendement - Demande CPTAQ
 - 10.03 - Projet Relais La Guadeloupe
- 11 - RESSOURCES HUMAINES
 - 11.01 - Poste agent de développement du loisir et de la vie communautaire
- 12 - FINANCES
 - 12.01 - Activités et rapports financiers
 - 12.02 - Comptes du mois de février 2023 et engagements financiers du mois suivant
 - 12.03 - Dons et commandites
 - 12.04 - Demande de modification taxes d'eau - matricule 7292 50 4133
 - 12.05 - Carte de crédit municipalité
 - 12.06 - Fermeture
- 13 - LÉGISLATION
 - 13.01 - Avis de motion 536-2023 Règlement de démolition
 - 13.02 - Adoption du projet de règlement 536-2023 - Démolition d'immeubles
 - 13.03 - Déclaration des intérêts pécuniaires scrutin du 2022-02-27
- 14 - DIVERS
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

**2023-03
62**

04.01 - Séance ordinaire du 13 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la

tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 13 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-03
63**

04.02 - Séance extraordinaire du 27 février 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 27 février dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

**2023-03
64**

04.03 - Séance extraordinaire du 7 mars 2023

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 7 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 mars 2023, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Municipalité.

Adoptée unanimement.

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondance

Dépôt du bordereau de correspondance, session de mars 2023.

5.01.01 - Informations

- CARHB - Statistiques 2022;
- Infotech - Ristourne 2022 - Document ajouté le 13 mars;
- MRC Beauce-Sartigan - Encadrement utilisation des biosolides;
- Santé Mentale - Journée nationale de promotion de la santé mentale positive (Avons déjà proclamé le 13 mars journée nationale en 2022. Résolution jointe.);
- Village-Relais - Bulletin février 2022.

06 - HYGIÈNE DU MILIEU

06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.
Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de février 2023 est de:

	Total du mois 4 semaines	Cumulatif 2023	Comparatif 2022
Déchets industriels et commerciaux:	14.17 t	27.03 t	29.06 t
Déchets résidentiels:	30.65 t	42.70 t	42.44 t
Total à l'enfouissement:	44.82 tonnes	69.73 tonnes	71.50 tonnes
Matières compostables:	5.20 t	8.88 t	9.26 t
Matériaux secs mélangés:	25.92 t	52.18 t	43.04 t
Recyclage industriel et commercial:	12.31 t	25.09 t	20.39 t
Recyclage résidentiel:	11.29 t	21.77 t	21.49 t

2023-03 06.02 - Entente Services Sanitaires Denis Fortier - Écocentre
65

Attendu que le contrat de service pour l'année 2022 entre la Municipalité de La Guadeloupe et Services sanitaires Denis Fortier inc., établissant la tarification des services de location de conteneurs, de leur transport, de la disposition des matériaux, donnés à l'Écocentre, est à échéance;

Attendu la soumission de services proposée par Services sanitaires Denis Fortier et jointe à la présente;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter les termes de la soumission et d'autoriser Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe, à signer le contrat de services pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2023-03 06.03 - Tarification 2023 Écocentre
66

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe offre un service d'Écocentre;

Attendu les contrats de services avec le transporteur et les sites de récupération :

- Services sanitaires Denis Fortier inc.;
- Environek;
- Éco-peinture;
- Soghu;
- Recyc-Québec.

Attendu la proposition de tarification 2023, ci-jointe à la présente, établissant des frais différents pour les résidents et les non-résidents;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- De définir la tarification 2023 de l'Écocentre, telle que déterminée sur la grille jointe;
- D'autoriser l'accès aux services de l'Écocentre à toutes les clientèles selon les critères suivants:
 - Résidents, citoyens de La Guadeloupe;
 - Non-résidents.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

**2023-03
67**

07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie

La secrétaire-trésorière adjointe dépose le procès-verbal de la réunion du Comité incendie tenue le 8 février 2023.

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 8 février 2023, dernier du Comité incendie, et les recommandations qui y sont contenues.

Adoptée unanimement.

**2023-03
68**

07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en février 2023 et des engagements du mois

Attendu l'étude par le Comité de sécurité incendie des dépenses encourues par le Service de sécurité incendie;

Attendu qu'il apparaît opportun aux membres du conseil de faire suite aux recommandations du Comité de sécurité incendie;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu d'accepter:

- Les dépenses reliées au service contre l'incendie du mois de février 2023 pour un montant de 40 169.67 \$;
- Les engagements du mois de mars 2023 reliés au service d'incendie, au montant de 25 830.00 \$.

Adoptée unanimement.

**2023-03
69**

07.03 - Adoption du plan de mise en oeuvre SCRSI

Attendu que selon le schéma de couverture de risques, la Municipalité doit adopter et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent et les projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie pour son territoire;

Attendu le rapport déposé par le directeur incendie et préventionniste du Service de sécurité incendie de la Haute-Beauce, joint à la présente résolution;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu que la Municipalité La Guadeloupe:

- Adopte le rapport déposé;
- Transmette une copie du rapport de La Guadeloupe à la MRC Beauce-Sartigan afin de la faire suivre au ministre de la Sécurité publique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
70**

07.04 - Frais d'honoraires étude Régie intermunicipale incendie

Attendu les frais d'honoraires professionnels facturés à la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth dans le cadre du projet d'étude d'une Régie intermunicipale en incendie;

Attendu que la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth a partagé la facture à chacune des municipalités membres du SSI Haute-Beauce;

- 1803.25\$ / 4 municipalités = 450.81\$ non taxable.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe à effectuer le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
71**

07.05 - Dépôt demande MAMH soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

Attendu que la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Attendu que les municipalités de La Guadeloupe, St-Évariste-de-Forsyth, St-Hilaire-de Dorset et Courcelles désirent présenter un projet de Régie intermunicipale incendie, dans le cadre de l'aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset s'est portée volontaire pour travailler sur le projet de création de régie en travaillant à compléter le formulaire pour le dépôt de projet au MAMH;

Attendu que le dépôt d'une demande au MAMH dans le volet coopération est en continu;

Attendu le formulaire d'aide financière rempli et déposé à la présente pour en faire partie intégrante;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu:

- Que le conseil de la Municipalité de La Guadeloupe s'engage à:
 - - Participer à l'élaboration et au dépôt du projet de Régie intermunicipale incendie;
 - Assumer une partie des coûts en lien avec le dépôt du projet au programme.
- Que le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Que le conseil nomme la Municipalité de St-Hilaire-de-Dorset organisme responsable du projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

08 - INFRASTRUCTURES ET TRAVAUX PUBLICS

08.01 - Réunion du comité des travaux publics

Le Comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 7 mars 2023.

S'il y a lieu, les recommandations du comité font l'objet des prochains points à l'ordre du jour de cette séance du conseil.

**2023-03
72**

08.02 - Hydro Québec - Entente d'évaluation pour travaux majeurs 22e et 23e Avenue

Attendu la demande de la Municipalité de La Guadeloupe déposée à Hydro-Québec pour l'installation et le raccordement de 5 luminaires sur la 22e et la 23e Avenue;

Attendu l'entente d'évaluation pour travaux majeurs, déposée à la présente pour

en faire partie intégrante, estimant le coût des travaux payable par la Municipalité:

- Annexe 1 de l'entente : 6 460.00\$ + taxes.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe:

- Accepte l'entente d'évaluation telle que déposée;
- Autorise le Directeur des travaux publics, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
73**

08.03 - Soumission de Chemtrade - Sulfate Ferrique

Attendu qu'il a été inscrit au budget d'opération l'achat de sulfate ferrique, utilisé pour le traitement des eaux usées;

Attendu la soumission de Chemtrade déposée à la présente:

- 22 000 kg de Sulfate Ferrique : 9 416 \$ + taxes et frais additionnels, si applicable.

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu d'accepter la soumission de Chemtrade.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
74**

08.04 - Demande individuelle - Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) -

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Attendu que la Municipalité de La Guadeloupe désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu à l'unanimité que la Municipalité de La Guadeloupe autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que le directeur des travaux publics de la Municipalité soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

09 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture

Le comité des loisirs et de la culture n'a pas tenu de séance de travail en février 2023.

**2023-03
75**

09.02 - Maison des jeunes - Ados en cavale

Attendu la proposition déposée par la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan pour le projet Ados en cavale été 2023:

- Contribution municipale de 50\$ par jeune provenant de La Guadeloupe pour participer à une activité par semaine pendant 6 semaines.

En conséquence,

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu que la Municipalité appuie les adolescent(e)s qui désirent participer à l'activité "Ados en cavale" et accepte la contribution de 50\$ / jeune résident de La Guadeloupe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
76**

09.03 - Grand Marché mobile - Édition 2023

Attendu le projet de Grand Marché mobile en Beauce-Sartigan présenté aux municipalités de la MRC;

Attendu qu'avec ses installations, ses nombreux commerces, son accréditation de Villages-relais, son camping le Chevalier et plus encore, la municipalité de La Guadeloupe fait plus que doubler sa population de mai à octobre;

Attendu que la Municipalité s'engage à :

- Publiciser l'évènement dans les médias sociaux, le journal Notre Milieu distribué dans quatre municipalités, le « babillard » du camping;
- Préparer, identifier et sécuriser les lieux;
- Fournir tables (20), chaises et abris temporaires (10) avec blocs de ciment et corde;
- Rendre disponibles l'électricité, du stationnement et des toilettes;

Attendu que l'évènement serait au centre du village, en bordure de la rue principale (route 108), près des services nécessaires (électricité, toilettes);

Attendu la proposition de tenir ces marchés publics le jeudi de 16h à 19h au lieu du dimanche matin;

Attendu le succès qu'a connu les deux éditions précédentes du Grand Marché mobile tenues dans notre municipalité;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de :

- Confirmer notre intérêt à recevoir le Grand Marché mobile, soit le jeudi tel que proposé;
- Mandater l'agente de développement des loisirs et de la vie communautaire de la Municipalité, responsable de l'activité auprès du Grand Marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
77**

09.04 - Soumission de Zamboni Robert Boileau - Programme d'entretien préventif surfaceuse à glace

Attendu la soumission déposée par Zamboni Robert Boileau inc. pour l'entretien préventif de la surfaceuse à glace de la municipalité:

- Inspection de la surfaceuse selon le nombre d'heures d'utilisation;
- Changement ou ajustements recommandés par le manufacturier;
- Durée du programme : 3 ans / 4 visites:
 - Début : 2023-07-01;
 - Fin: 2025-04-30.
- Coût : 4 698.86 + taxes.

Attendu que le nombre et la fréquence des visites d'entretien sont estimés en fonction des heures d'utilisation de la surfaceuse, que les dates de visites proposées sont flexibles et pourront être modifiées;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Grondin et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe accepte la soumission Zamboni Robert Boileau inc. telle que déposée à la présente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
78**

09.05 - Entente de collaboration projets de soutien aux pratiques parentales

Attendu que la Mesure 1.3 du Plan d'action interministériel de la Politique gouvernementale de prévention en santé (PGPS) vise à « offrir un programme de soutien aux pratiques parentales adapté aux besoins des différents groupes de population » selon le guide des conditions de succès d'une activité de soutien aux pratiques parentales.

Attendu que la Municipalité de la Guadeloupe a déposé une demande pour le territoire de Beauce-Sartigan en lien avec le projet Halte-Bébé;

Attendu l'entente de collaboration entre le CISSS et la Municipalité de La Guadeloupe déposée à la présente prévoyant notamment de:

- Utiliser la contribution financière qu'aux seules fins de la réalisation du projet tel que présenté dans le cadre du dépôt de projet;
- Remettre un bilan de la phase 1 précisant les détails de la phase 2 au 15 septembre 2023;
- Remettre la reddition de comptes financière au CISSS de Chaudière-Appalaches au 15 mai 2024;
- Remettre un bilan des indicateurs de suivi demandés et des activités au 15 mai 2024;
- Retourner toute somme non dépensée au CISSS de Chaudière-Appalaches à la fin de la période visée par la Mesure.

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe accepte l'entente de collaboration et autorise la Mairesse, à signer l'entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme

Aucun procès-verbal à déposer.

**2023-03
79**

10.02 - Amendement - Demande CPTAQ

Attendu la demande déposée à la CPTAQ par M. Alain Beauséjour, dossier #438254;

Attendu l'orientation préliminaire reçue par la CPTAQ concernant ce dossier et jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

Attendu que, suite aux recommandations inscrites à l'orientation préliminaire, M. Alain Beauséjour souhaite déposer un amendement à sa demande initiale;

Attendu que cet amendement propose deux solutions;

1. Notarier une servitude pour légaliser l'emplacement et l'utilisation du champ d'épuration par les propriétaires de la maison;
2. Reconfigurer la forme du terrain afin d'inclure le champ d'épuration sur le terrain de la maison (plan joint à la présente résolution):
 - Échange de parcelles entre la propriété appartenant à Mme Sylvie Boudreault et M. Alain Beauséjour et la propriété appartenant à Ferme Cidricole l'enracinée S.E.N.C..

Attendu que l'échange de parcelles permettra:

- D'inclure le champ d'épuration dans la propriété de la résidence unifamiliale;
- De rendre le chemin permettant l'accès au verger et à l'érablière à la propriété de Ferme Cidricole l'Enracinée S.E.N.C.;

Attendu que les deux solutions proposées à la demande répondent aux exigences des règlements municipaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu que la Municipalité de La Guadeloupe confirme:

- Que la demande ne déroge pas au règlement municipal;
- Qu'aucun autre espace ailleurs sur le territoire de la municipalité de La Guadeloupe et hors de la zone agricole n'est disponible pour satisfaire à la demande déposée (article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles);
- Que la Municipalité de La Guadeloupe appuie la demande de M. Beauséjour.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

10.03 - Projet Relais La Guadeloupe

Le sujet est reporté à une séance ultérieure.

11 - RESSOURCES HUMAINES

2023-03
80

11.01 - Poste agent de développement du loisir et de la vie communautaire

Attendu l'appel de candidatures lancé par la Municipalité pour le poste d'Agent(e) de développement du loisir et de la vie communautaire;

Attendu les candidatures reçues dans le cadre de l'affichage interne et public, lancé le 31 janvier 2023;

Attendu les recommandations des élus présents lors des entrevues;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon par et résolu :

- De retenir la candidature de Mme Alexe Coté, au poste d'Agente de développement du loisir et de la vie communautaire;

- Conditions d'embauche:
 - Poste régulier, 35 heures/semaine, réparties du dimanche au samedi;
 - Date d'entrée en fonction : 2023-04-03;
 - Rémunération en fonction de la grille de rémunération de la convention collective, classe 10, échelon 1.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12 - FINANCES

12.01 - Activités et rapports financiers

Les élus ont étudié les activités et rapports financiers déposés en comité plénier.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires;
- L'état des activités financières détaillées.

**2023-03
81**

12.02 - Comptes du mois de février 2023 et engagements financiers du mois suivant

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu que les comptes du mois de février 2023 au montant total de 313 446.93 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

Comptes du mois:	74 950.48 \$
Salaires nets payés:	53 537.06 \$
Remise d'employeur & syndicat:	25 367.43 \$
Comptes à payer :	159 591.96 \$
Total:	313 446.93 \$

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois de mars 2023 pour un montant total de 113 400.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc.) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

12.03 - Dons et commandites

Aucune demande de don

**2023-03
82**

12.04 - Demande de modification taxes d'eau - matricule 7292 50 4133

Attendu que le règlement de taxation prévoit une tarification à l'aqueduc et à l'égout, calculée selon le nombre de mètres cubes utilisés;

Attendu la demande d'ajustement des frais d'aqueduc et d'égout facturés à la taxation 2022, déposée à la présente:

- Matricule 7292 50 4133, 484 26e Avenue, 9370-1878 Québec inc.

Attendu la résolution no 2022-10-279 refusant la demande;

Attendu que des explications ont été apportées par le propriétaire et que les raisons de cette consommation importante n'occasionnaient pas de rejet aux égouts :

- Eau pour airs climatisés (2);
- Eau pour arrosage de plants.

Attendu l'étude du dossier en comité plénier et la recommandation qui s'en suit;

En conséquence,

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu de maintenir la position du conseil et de refuser la demande d'ajustement pour les raisons suivantes:

- L'installation d'air climatisé fonctionnant à l'eau est interdite;
- Aucune entente n'a été prise avec le conseil;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
83**

12.05 - Carte de crédit municipalité

Attendu que de plus en plus d'achats d'équipements nécessaires à la Municipalité se font via internet et qu'ils sont payables immédiatement;

Attendu que la secrétaire-trésorière adjointe effectue, lorsque nécessaires, certains de ces achats;

Attendu qu'il est inscrit au Règlement 413-2010 que la secrétaire-trésorière adjointe peut autoriser des dépenses dans son champ de compétences pour un montant maximal par facture de 2 500 \$;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu:

- De faire la demande d'une carte de crédit affaires au Services des cartes Visa Desjardins, d'une limite autorisée de 2 500\$;
- D'accepter de payer les frais annuels de la carte affaires;
- De nommer Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe, détentrice de la carte;
- De mandater, pour la signature des documents administratifs, M. Carl Boilard, maire suppléant et Mme Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière adjointe.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
84**

12.06 - Fermeture

Attendu la vérification comptable annuelle;

Attendu le manque de main-d'oeuvre;

En conséquence,

Il est proposé par M. Frédéric Poulin et résolu de:

- Fermer le bureau municipal au public le mercredi 15 mars pour la préparation des documents de vérification et mardi le 21 mars pour la vérification;
- D'instaurer, pour une période d'essai de 2 mois, les heures d'ouverture au public suivantes:
 - Lundi au jeudi de 9h à 16h;
 - Vendredi 9h à 13h;
 - L'horaire de travail des employé(e)s du bureau demeure le même.
- Aviser les citoyens via les médias sociaux et le journal Notre Milieu.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

13 - LÉGISLATION

Aucune législation.

13.01 - Avis de motion 536-2023 Règlement de démolition

Il est, par la présente, donné avis de motion, par M. Dave Roy, conseiller au siège no 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 536-2023 portant sur:

- La démolition d'immeubles, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé.

**2023-03
85**

13.02 - Adoption du projet de règlement 536-2023 - Démolition d'immeubles

Attendu qu'en vertu des articles 148.0.2 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, C.A-19.1), une municipalité doit adopter un règlement sur la démolition d'immeubles;

Attendu que le Règlement sur les permis et certificat est en vigueur sur le territoire de la Municipalité de La Guadeloupe et exige un certificat avant de procéder à celle-ci;

Attendu qu'un règlement sur la démolition d'immeubles peut s'avérer utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour la protection du patrimoine bâti et la réutilisation du sol dégagé;

Attendu que le Conseil municipal désire permettre aux citoyens d'être entendus concernant les demandes de démolition portant atteinte au patrimoine bâti de la municipalité;

Attendu que le Conseil municipal juge à propos d'encadrer les projets de démolition d'immeubles sur son territoire;

Attendu qu' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire tenue le 13 mars 2023 ;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le 29 mars 2023 à 18h30 à l'Hôtel de ville de La Guadeloupe au 763, 14e Avenue La Guadeloupe (Qc) G0M 1G0;

En conséquence,

Il est proposé par M. Dave Roy et résolu d'adopter le projet de règlement no 536-2023, joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, portant sur la démolition d'immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2023-03
86**

13.03 - Déclaration des intérêts pécuniaires scrutin du 2022-02-27

Attendu que la secrétaire-trésorière adjointe déclare avoir reçu la déclaration d'intérêts pécuniaires de M. Frédéric Poulin, élu lors du scrutin du 2022-02-27;

En conséquence.

Il est proposé par Mme Guylaine Gagnon et résolu de joindre cette déclaration au relevé annuel des déclarations d'intérêts pécuniaires année 2023, et de transmettre une copie certifiée conforme de ce relevé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en respect de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et référendums du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

14 - DIVERS

Aucun sujet.

15 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

**2023-03
87**

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Carl Boilard et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h39.

Vanessa Roy, mairesse
adjointe

Nathalie Gagnon, secrétaire-trésorière